

Colloque international

L'occupation militaire des espaces maritimes et littoraux en Europe de l'époque moderne à nos jours

Appel à communications

16-18 mars 2011

Ecole militaire (Paris CESM) et Château de Vincennes (SHD)

Coordination : Jean de Préneuf – Université Charles de Gaulle Lille 3

L'Agence nationale de la recherche a retenu et finance depuis 2007, dans le cadre de son appel thématique « Conflit(s), guerre, violence », un projet de recherche sur les occupations militaires en Europe depuis l'époque moderne porté par la MESHES de Lille et l'Institut de recherches historiques du Septentrion (UMR 8529 du CNRS) de l'Université de Lille-3 (www.occupations-militaires-europe.com). Organisés en partenariat avec le Service historique de la Défense et le Center for European Security de l'Université de Salford (Manchester) avec le soutien du Centre d'enseignement supérieur de la Marine (CESM) et le parrainage du Groupement d'intérêt scientifique « Histoire maritime », les deux jours et demi du colloque visent à étendre la réflexion aux espaces maritimes et littoraux de la péninsule européenne et à prendre la mesure de l'impact de ce milieu particulier sur les modalités de l'occupation militaire. Encore faut-il au préalable préciser ce que veut dire « occuper » ces territoires tant il est vrai que ce terme n'appartient pas au vocabulaire maritime. Ce qui conduit à rappeler les caractéristiques et fonctions de l'élément marin.

Les spécificités physiques de ce territoire influent sur les utilisations qui en sont faites, la géographie et l'exploitation de la mer déterminant à leur tour de concert les modalités de son occupation militaire. L'exploitation de l'espace maritime porte la marque de son immensité et de son hostilité, de son homogénéité et de sa fluidité. Sur mer, les notions de frontière, de front continu ou de position à conquérir et tenir n'ont pas de sens, ou alors, pas toujours le même qu'à terre. Sur mer, il n'existe pas d'obstacle sur lequel s'appuyer si ce n'est des îles, des détroits ou la côte, et tous les littoraux ne se valent pas, tant d'un point de vue militaire qu'économique. Immense et souvent hostile, la mer est un espace hybride et une interface. Elle est tout à la fois une voie de communication qui permet la circulation des richesses et la projection de la puissance, une source de nourriture soit directement via la pêche, soit indirectement via le commerce, et, enfin, un obstacle ou un rempart. « Occuper la mer » n'a donc de sens qu'en rapport avec la terre, où résident les populations, où se développent les activités économiques et où siègent les pouvoirs.

L'étude de l'occupation des espaces maritimes n'a dès lors d'intérêt que si l'on accorde une attention toute particulière aux atterrages. L'espace maritime utile susceptible d'être « occupé » est d'abord celui des eaux brunes, à proximité du littoral et des côtes adverses ou conquises, en particulier au plus près des ports et détroits, car ce sont les lieux où se concentrent les flux et les activités économiques et logistiques, où sont localisées les infrastructures navales, où, en somme, l'occupation de l'espace maritime a le plus d'impact. Les zones maritimes et littorales étant une interface qu'il faut contrôler, il convient d'envisager leur occupation dans une double dimension : d'une part, l'action d'une puissance maritime sur le territoire d'une puissance continentale afin de peser sur son économie et sa liberté opérationnelle ; d'autre part, le contrôle des eaux d'un pays occupé afin de le contrôler et d'en interdire l'accès à l'ennemi venant de la mer, voire aux neutres.

Les particularités physiques de ces espaces démultiplient l'impact des facteurs technologiques et fondent un statut juridique complexe, mouvant et composite, oscillant dans le temps entre liberté totale de circulation et souverainetés plus ou moins exclusives et concurrentes des puissances étatiques, des pouvoirs locaux et des acteurs privés. Ces conditions physiques et juridiques propres à l'élément marin induisent un autre rapport aux distances, une autre notion de l'espace-temps. L'appréhension et l'expérience sensible de ces espaces sont enfin déterminées par le jeu des représentations de ces territoires, des communautés qui y vivent et des pouvoirs dont ils dépendent.

Dans ces conditions, tout le défi consiste moins à occuper au sens strict les espaces maritimes et littoraux qu'à en contrôler l'usage (préserver sa liberté d'action, paralyser celle de l'adversaire via le blocus ou le minage par exemple). C'est pourquoi la littérature a forgé les concepts de maîtrise, de contrôle ou d'interdiction de la mer, qui ne sont rien d'autres que les déclinaisons navales et maritimes du concept terrestre d'occupation. Cette prégnance au long cours des facteurs technologiques et juridiques conduira d'ailleurs à essayer de prendre la mesure des changements induits par les innovations majeures intervenues dans ces domaines aux XIX^e et XX^e siècles sur les principes et modalités de l'occupation militaire hérités de l'époque moderne.

Aussi, tout en suivant une progression chronologique permettant de faire apparaître les continuités et les ruptures (en particulier celles du dernier tiers du XVIII^e siècle, du milieu du XIX^e siècle et de la Première Guerre mondiale), on placera au cœur de la réflexion l'étroite imbrication des dimensions juridiques, techniques, économiques, culturelles et opérationnelles, certes propre à toute occupation militaire mais, sans doute accentuée par les spécificités de l'espace maritime et littoral. Cette imbrication mérite une attention d'autant plus grande qu'elle a justifié, depuis l'époque moderne, la contribution décisive des conditions de la guerre sur mer à la définition du droit de la guerre en général. En faisant toute sa part à l'influence complexe de la représentation des espaces maritimes et littoraux dans l'anticipation, la conduite et la mémoire de leur occupation, on s'appuiera sur la démarche, la dynamique et les axes développés depuis trois ans autour du triptyque : les mots, les règles et les concepts de l'occupation/le déclenchement, la conduite et la gestion de l'occupation par les différents acteurs/les sorties et la mémoire de l'occupation.

Les propositions de communication sont à envoyer, **avant le 1^{er} juin 2010**, par courrier électronique à Jonathan Vouters (jonathan.vouters@univ-lille3.fr). Rédigées **en français** ou **en anglais**, elles comporteront un titre et un résumé d'une page présentant les problématiques mises en œuvre et les sources utilisées. **Une réponse sera donnée par le comité exécutif après avis du Conseil scientifique dans le courant du mois de juillet 2010.** Les langues de communication du colloque seront le français et l'anglais. Les communications devront être renvoyées au 1^{er} février 2011. Les frais de transport et de logement pourront être pris en charge par les organisateurs.

Comité exécutif : W. Kaiser (Paris I-Panthéon Sorbonne), P. Louvier (Montpellier III), Jean de Préneuf (Lille III-Service historique de la Défense), M. Motte (ESC St-Cyr Coëtquidan-Paris IV Sorbonne), P. Pourchasse (Université de Bretagne Occidentale-Brest), P. Venier (Salford-Manchester).

Conseil scientifique : J.-F. Chanet (Lille III), E. Grove (Salford-Manchester), A. Lambert (King's College-Londres), G. Le Bouedec (Université de Bretagne Sud-Lorient), S. Marzagalli (Nice-Sophia Antipolis), N. Rodger (All Souls-Oxford), P. Vial (Service historique de la Défense-Vincennes)

